



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième session

Jeudi 21 juillet 1960  
à 15 h. 15

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Point 4 de l'ordre du jour:

Développement économique des pays sous-développés  
(reprise des débats de la 1121<sup>e</sup> séance) . . . . . 135

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Belgique, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Israël, Mexique, Pakistan, Portugal, République arabe unie, Tchécoslovaquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés  
(E/3387 et Add.1; E/L. 878 et Corr.1) (reprise des débats de la 1121<sup>e</sup> séance)

1. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à reprendre le débat sur le point 4 de l'ordre du jour et à examiner le projet de résolution concernant les possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants présenté en commun par le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Soudan (E/L.878 et Corr.1).

2. Les événements qui se sont déroulés au cours des derniers jours montrent clairement l'importance et l'urgence de la question dont le Conseil est saisi. Le Président espère que le Conseil sera en mesure d'agir avec la même rapidité et la même fermeté que l'a fait

le Secrétaire général à la suite des événements survenus dans la nouvelle République du Congo.

3. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) déclare que depuis l'époque où le Secrétaire général, au retour de son voyage en Afrique, formulait ses propositions<sup>1</sup> auxquelles le Conseil économique et social devait donner une approbation de principe à sa vingt-neuvième session, la situation a évolué rapidement, d'une manière qui ne peut que renforcer les convictions exprimées à l'époque au sujet du rôle des Nations Unies. En effet, à la lumière des événements les plus récents, les dimensions du programme initialement envisagé paraissent excessivement modestes. Certes, il ne peut être question de préciser dès aujourd'hui les conditions dans lesquelles l'assistance demandée par le Gouvernement du Congo pourra être financée, mais on peut présumer que l'action entreprise par les Nations Unies dans des circonstances particulièrement difficiles devra nécessairement modifier la perspective d'ensemble et se refléter dans la conception que l'Organisation se fera désormais de son rôle à l'égard des problèmes qui accompagnent l'indépendance.

4. Aussi le Secrétaire général a-t-il chargé le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales d'indiquer au Conseil que, lorsqu'il présentera des propositions précises aux organes budgétaires de l'Assemblée générale, les objectifs antérieurement indiqués devront être adaptés aux circonstances nouvelles. En particulier, la nécessité de disposer sans tarder d'une masse de manœuvre permettant d'attaquer les besoins les plus immédiats conduira sans doute à amalgamer en un seul crédit les sommes que le Secrétaire général se proposait de répartir sur deux exercices financiers. D'autre part, il est d'ores et déjà certain que le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX) devra être élargi considérablement. Bien entendu, les études et enquêtes nécessaires vont se poursuivre et des évaluations plus précises seront fournies à l'Assemblée générale à sa quinzième session. Cependant, l'incertitude qui peut subsister en ce qui concerne les limites quantitatives de l'action à entreprendre ne devrait pas empêcher le Conseil d'exprimer avec toute la force désirable la nécessité d'agir avec promptitude et efficacité. A ce propos, le Secrétaire général, parlant la veille, au Conseil de sécurité, de l'assistance nécessaire en matière civile aussi bien que militaire, déclarait ce qui suit: « Aucune hésitation n'est de mise, car nous nous trouvons à un tournant où notre attitude influera, je pense, de façon

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session, point 10 de l'ordre du jour, document E/3338.

décisive, non seulement sur l'avenir de notre Organisation mais aussi sur l'avenir de l'Afrique. Et, dans la conjoncture actuelle, il est fort possible que par Afrique on doive entendre le monde. Je sais que c'est là une déclaration très forte, mais j'espère que le Conseil et les Membres de notre Organisation savent que je n'emploie de paroles fortes que lorsqu'elles s'appuient sur de fortes convictions <sup>2</sup>. »

5. M. ORTIZ MARTÍN (Costa-Rica) rappelle que l'événement le plus marquant du siècle dernier a été l'apparition de nouveaux Etats indépendants en Amérique latine. Toutefois, les conditions qui ont présidé à leur naissance étaient fort différentes de celles d'aujourd'hui, où il existe une organisation internationale prête à leur accorder une aide généreuse. Les pays d'Amérique latine ont lutté pendant tout un siècle au milieu de l'indifférence générale pour affirmer leur liberté et ce n'est qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle qu'ils ont enfin pu asseoir leur indépendance sur des fondements économiques qui la garantissent. Cela explique la sympathie particulière qu'ils éprouvent pour les peuples qui cherchent aujourd'hui à conquérir leur indépendance, ainsi que le sentiment particulier de responsabilité qui les anime. La délégation du Costa-Rica est certaine d'interpréter les sentiments des autres républiques d'Amérique latine en soulignant que le Conseil doit trouver des formules concrètes et constructives pour aider les nouveaux Etats d'Afrique à consolider leur indépendance et à établir leurs institutions politiques et économiques dans une atmosphère d'amitié et de compréhension.

6. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'à sa vingt-neuvième session le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 752 (XXIX) — dont la délégation des Etats-Unis a eu l'honneur d'être l'un des auteurs — qui a pour objet d'accroître l'assistance internationale aux nouveaux pays indépendants. A ce moment-là, le représentant des Etats-Unis avait souligné l'ampleur du problème du développement économique en Afrique — problème à la mesure des espoirs et de la volonté de 200 millions d'êtres humains qui participent à un mouvement ayant la force d'un raz de marée, comme celui qui a poussé les premiers pionniers américains à s'avancer dans des terres inconnues pour y construire, par leur labeur acharné et leur courage indomptable, une vie meilleure et plus libre. Il est donc normal que les Américains ressentent une profonde sympathie pour les Africains qui sont animés d'un désir intense de progrès politique, économique et social. Les Etats-Unis d'Amérique sont prêts à les aider dans leurs efforts.

7. Les vues du Gouvernement des Etats-Unis ont été exposées une nouvelle fois à la 1117<sup>e</sup> séance par le Sous-Secrétaire d'Etat, et si M. Dillon assistait à la présente séance, il formerait certainement à nouveau des vœux pour une évolution pacifique qui permette aux Etats qui accèdent à l'indépendance d'atteindre plus rapidement tous leurs objectifs. Il existe manifestement une responsabilité collective en vertu de laquelle

tous doivent apporter aux nations africaines, dans l'esprit de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, un appui concret qui n'envenime pas les conflits et n'aggrave pas les malentendus.

8. Lorsque le Conseil a adopté sa résolution 752 (XXIX), aucun de ses membres ne pouvait prévoir l'immense problème devant lequel les Nations Unies sont aujourd'hui placées dans la nouvelle République du Congo. Tous les rapports que l'on reçoit de cette région montrent que l'action rapide des Nations Unies contribue efficacement à y restaurer la paix et la stabilité, et l'on peut même dire que cette action est magnifique. Il faut espérer que les mesures que l'Organisation prendra devant les nouvelles tâches auxquelles elle doit faire face dans les domaines économiques et social se révéleront aussi efficaces.

9. Les rapports du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (E/3387 et Add.1) contiennent un appel à l'action. La délégation des Etats-Unis s'est donc jointe à six autres délégations pour préparer le projet de résolution des sept puissances (E/L.870 et Corr.1) qui affirme notamment que des efforts spéciaux doivent être faits pour fournir, dans le cadre des programmes existants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, une assistance prompte et efficace aux nouveaux pays indépendants. Ces termes ont été soigneusement pesés; l'aide fournie doit être prompte et efficace si l'on veut répondre aux besoins qui se manifestent avec tant d'urgence.

10. La proposition ne signifie nullement que les besoins des autres pays sous-développés soient considérés comme moins urgents; ceux des pays en voie d'expansion en Asie et en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Amérique latine, restent toujours à satisfaire. La seule voie d'action consiste donc à augmenter sensiblement les ressources disponibles pour la tâche à accomplir. D'après les auteurs du projet de résolution, les fonds proviendraient principalement de deux sources. D'une part, les crédits nécessaires seraient ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dont une part appréciable pourrait servir, espère-t-on, à accroître l'assistance technique accordée dans le domaine de l'administration publique et au titre du programme OPEX — formes d'assistance pour lesquelles les Nations Unies sont particulièrement bien équipées et dont les pays accédant à l'indépendance ont un besoin urgent. D'autre part, les plus grands efforts devraient être faits pour augmenter les contributions au Fonds spécial des Nations Unies et au Programme élargi d'assistance technique, et il faudrait que les augmentations soient importantes, de l'ordre de celle que le Gouvernement du Royaume-Uni a indiquée lors de la Conférence pour les annonces des contributions à l'automne de 1959: les versements de ce pays doivent être portés de 2 à 5 millions de dollars, ce qui entraînera automatiquement une augmentation de contrepartie de 2 millions de dollars pour la contribution des Etats-Unis.

11. M. Phillips a été heureux d'entendre le représentant de l'Union soviétique déclarer, à la 1121<sup>e</sup> séance, que son Gouvernement avait l'intention d'augmenter

<sup>2</sup> Traduction provisoire.

ses contributions au titre des deux programmes. Les Etats-Unis d'Amérique espèrent sincèrement que l'Union soviétique a pris cette décision parce qu'elle a mieux conscience du rôle constructif que ces programmes jouent dans les régions sous-développées. Le montant de l'augmentation est pourtant décevant, surtout si l'on tient compte des rapports qui parviennent constamment de l'Union soviétique et qui indiquent une prospérité rapidement accrue, et plus encore si l'on tient compte des sentiments de sympathie que l'Union soviétique proclame pour les peuples des pays sous-développés et pour leurs problèmes.

12. M. Phillips soulève cette question uniquement parce qu'elle illustre l'écart considérable qui existe entre les montants effectivement versés et la capacité économique des pays intéressés. Toutefois, l'appel que contient le projet de résolution ne s'adresse pas à un pays en particulier, mais à tous ceux qui désirent sincèrement aider les nouvelles nations qui accèdent à l'indépendance. Si l'on veut que l'objectif soit atteint, il faut que tous les pays versent des contributions en rapport avec leurs moyens, il faut que le monde tienne ses engagements envers les peuples des nouveaux pays indépendants en joignant l'acte à la parole.

13. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) dit qu'il est heureux de pouvoir réaffirmer l'appui accordé par son gouvernement aux propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport. Judicieuses et utiles, elles devraient recevoir l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale à sa prochaine session, et être mises sans délai à exécution.

14. Le projet de résolution fournit une base d'action. Les problèmes qu'entraîne l'accession à l'indépendance sont parmi les plus importants et les plus urgents que le Conseil ait jamais eus à examiner. Si l'on avait pu avoir le moindre doute à ce sujet, il serait certainement dissipé par les tragiques événements qui viennent de bouleverser le cœur du continent africain — événements qui font plus que justifier l'initiative prise par le Secrétaire général et illustrent les besoins urgents qu'il a décrits.

15. Il y a moins de douze mois, il eût été difficile d'imaginer le rythme accéléré de l'évolution politique qui caractérise actuellement l'Afrique. Ce processus est en pleine marche et les prévisions sur lesquelles reposaient les propositions initiales du Secrétaire général sont déjà dépassées. Il est évident que l'ampleur de la tâche des Nations Unies en ce qui concerne les pays accédant à l'indépendance fera plus que doubler d'ici janvier 1961.

16. Dans la plupart des cas, l'accession à l'indépendance se fait de façon harmonieuse et sur des bases assez fermes qui laissent augurer un développement normal après une période de transition. La délégation néo-zélandaise saisit l'occasion qui lui est donnée de rendre hommage aux puissances métropolitaines qui ont préparé les nouveaux Etats, économiquement et politiquement, à l'indépendance par le réalisme et la prévoyance dont elles ont fait preuve pendant des années et qui continuent d'apporter une contribution très importante à l'existence de ces Etats sous la

forme d'une assistance bilatérale. Grâce à ces efforts, on a vu le plus souvent les territoires administrés se transformer en Etats souverains dans une atmosphère amicale et sans rupture apparente avec le passé.

17. Mais, qu'un pays obtienne son indépendance dans ces conditions favorables ou qu'il l'acquière dans des conditions lourdes d'incertitude, les problèmes que crée le passage à l'indépendance sont toujours immenses: il faut à la fois faire face à la pénurie aiguë de personnel qualifié et à la nécessité de créer des services administratifs et techniques de base et d'accélérer le progrès de l'enseignement, et pallier le besoin d'informations économiques essentielles et de services consultatifs dans le domaine des investissements. Comme l'a souligné justement le Secrétaire général, il faut pouvoir fournir l'assistance non seulement en quantité suffisante, mais aussi sous la forme voulue et au moment voulu.

18. La situation dans la nouvelle République du Congo a mis en lumière de manière dramatique la nécessité d'une forme particulière d'assistance: l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration. L'importance et l'utilité du programme OPEX sont déjà prouvées, et la délégation néo-zélandaise a la conviction que le Conseil approuvera la proposition tendant à développer ce programme et à le rendre permanent; elle est sûre que les Etats Membres déploieront tous leurs efforts pour fournir du personnel ayant les aptitudes et la compétence voulues.

19. Il est particulièrement important d'utiliser le mieux possible en faveur de l'Afrique les ressources dont disposent l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Il faut tenir dûment compte, dans les programmes d'assistance, du degré d'urgence des besoins et des avantages que l'on peut retirer d'une bonne coordination des activités. Les bureaux régionaux des diverses institutions sont à présent largement disséminés sur le continent africain et il est donc d'autant plus souhaitable de mettre en place un dispositif efficace pour cette entreprise entièrement nouvelle. Il faut faire pour éviter les erreurs qui ont parfois été commises dans d'autres régions.

20. Comme d'autres orateurs qui l'ont précédé, M. Shanahan met en relief l'importance du rôle que peuvent jouer les représentants-résidents du Bureau de l'assistance technique (BAT) pour la coordination des programmes d'assistance. Ce rôle, qui présente un intérêt particulier dans le cas de l'Afrique, a été souligné dans le projet de résolution. Il est indispensable que la grande confiance que les pays d'Afrique ont placée dans l'action des Nations Unies soit justifiée et que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées agissent en étroite coopération pour atteindre leurs buts communs.

21. M. Shanahan insiste à nouveau sur l'importance et l'urgence de la question dont le Conseil est saisi. Le rythme de l'accession des nouveaux Etats à l'indépendance, en Afrique et ailleurs, qui a atteint un point culminant en 1960, pose à l'Organisation des Nations Unies et à toutes les institutions qui lui sont reliées un défi qu'il faut relever si ces organisations veulent réaliser les fins qui leur sont assignées.

22. M. DUDLEY (Royaume-Uni) rappelle qu'à la vingt-neuvième session du Conseil (1106<sup>e</sup> séance), il avait annoncé que son gouvernement appuyait les propositions du Secrétaire général des Nations Unies concernant l'action à entreprendre en faveur des nouveaux pays indépendants. Il avait donné à ce moment-là des explications assez détaillées sur les raisons motivant cet appui et avait fait connaître les vues du Royaume-Uni quant aux considérations positives dont il convient de s'inspirer dans l'octroi de cette aide, spécialement dans le cas des nouveaux pays d'Afrique. S'il ne lui paraît pas nécessaire de développer à nouveau ces idées, il tient cependant à déclarer qu'il approuve entièrement ce que viennent de dire les deux orateurs qui l'ont précédé.

23. Depuis que le Secrétaire général a donné dans son rapport une analyse plus complète des besoins des nouveaux Etats, le Gouvernement du Royaume-Uni est encore plus convaincu de la nécessité absolue d'entreprendre les activités préconisées par le Secrétaire général; les événements récents et l'exposé fait par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales au début de la séance n'ont pu que renforcer cette conviction.

24. Il est indispensable de prévoir des moyens financiers suffisants pour mener à bien l'action envisagée, en partie dans le cadre du budget ordinaire des Nations Unies en augmentant les crédits pour l'assistance technique dans les domaines économique et administratif, et en partie au titre du Programme élargi d'assistance technique. Les événements qui se déroulent actuellement dans la jeune République du Congo ne pourront que rendre plus pressant encore le besoin de moyens financiers supplémentaires, à ce titre comme à d'autres. Le Gouvernement du Royaume-Uni reconnaît en même temps combien le Secrétaire général a eu raison d'insister sur la nécessité de tenir compte des réalités d'une situation qui évolue si rapidement, en apportant une grande souplesse dans les programmes visant à y faire face (E/3387, paragraphe 2). C'est là en fait l'un des points que la délégation du Royaume-Uni avait particulièrement soulignés à la vingt-neuvième session.

25. Tout en étant certain que les pays d'Afrique qui accèdent actuellement à l'indépendance auront besoin, dans leur nouvelle situation, d'une aide accrue des Nations Unies, et tout en reconnaissant que les problèmes spéciaux de la période transitoire exigeront aussi une assistance de caractère temporaire, le représentant du Royaume-Uni est loin d'être convaincu de la justesse des prévisions formulées jusqu'ici concernant les besoins futurs. Le Secrétaire général sera certainement du même avis sur ce point, étant donné notamment l'observation qu'il a faite au paragraphe 2 de son rapport et compte tenu du dernier exposé du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. La meilleure solution consisterait par conséquent pour le Conseil à recommander à l'Assemblée générale, dans les termes les plus généraux, de prendre en considération les propositions du Secrétaire général, et à laisser à l'Assemblée, en tant qu'organe chargé des questions budgétaires, le soin de décider quels seront exactement les crédits supplémentaires à inscrire au budget de l'Orga-

nisation des Nations Unies. L'Assemblée générale sera d'autant mieux placée pour se prononcer sur ce point qu'elle connaîtra à ce moment les résultats de la Conférence de 1960 pour les annonces de contributions au Programme élargi et au Fonds spécial. M. Dudley tient à profiter de l'occasion pour remercier le représentant des Etats-Unis d'avoir mentionné l'augmentation des contributions du Royaume-Uni pour 1960, dont le total s'élèvera en fait non à 5 millions, mais à 8 millions de dollars.

26. Il convient également de laisser à l'Assemblée générale le soin de décider du montant qui sera nécessaire au financement du programme OPEX au cours des deux prochaines années. A la 1123<sup>e</sup> séance, le chef de la délégation du Royaume-Uni a fait savoir que, de l'avis de son gouvernement, ce programme devrait être établi sur des bases permanentes et il a particulièrement souligné à cette occasion l'importance de l'enseignement et de la formation professionnelle, spécialement en matière d'administration publique; la délégation du Royaume-Uni note donc avec satisfaction que le Secrétaire général insiste dans son rapport sur cet aspect de l'action à mener en Afrique.

27. Le paragraphe 14 du rapport indique que le Secrétaire général ne se propose pas d'arrêter un programme spécial d'assistance technique pour les nouveaux pays, et n'envisage pas de réduire l'ampleur des programmes actuels. Les critères applicables à l'octroi de l'assistance technique, qui ont été mis au point au cours des années, n'ont pas besoin d'être modifiés et ne le sont pas. L'action présente s'inscrit dans le cadre du développement normal des fonctions des Nations Unies. Pour le moment, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà. Le Royaume-Uni a pleine confiance dans la manière dont le BAT et le Fonds spécial sont gérés, et le Secrétariat des Nations Unies, de son côté, se met à la tâche avec beaucoup d'élan. Il n'y a donc pas de motif d'écarter les procédures établies, malgré les responsabilités nouvelles à assumer. Ce qu'il faut, c'est que chaque Membre des Nations Unies fasse de son mieux pour que ses contributions en ressources humaines et autres soient réellement en rapport avec ce qu'il est en mesure d'offrir.

28. Le représentant du Royaume-Uni espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité. Il serait peut-être indiqué de mentionner, dans le préambule, l'exposé fait au début de la séance par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. M. Dudley propose par conséquent, sous réserve de l'approbation des autres auteurs du projet, d'insérer le nouvel alinéa ci-après entre les deuxième et troisième alinéas actuels du préambule:

« *Tenant compte* de l'exposé présenté oralement à la 1127<sup>e</sup> séance du Conseil par le représentant du Secrétaire général sur les besoins nouveaux et pressants qui ont surgi au cours des dernières semaines. »

29. M. ADEEL (Soudan) qui a été heureux d'entendre l'exposé fait par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales au sujet de l'assistance à l'Afrique et se déclare satisfait des renseignements fournis dans le rapport du Secrétaire général, déclare que ce docu-

ment souligne avec raison l'urgence des problèmes qui se posent en Afrique. Le rythme du progrès vers l'indépendance s'y accélère et les difficultés d'ordre social et économique auxquelles se heurtent les nouveaux pays prennent de plus en plus d'acuité à mesure que les peuples d'Afrique s'engagent plus à fond dans la lutte pour une vie meilleure et plus libre. Le monde entier se rend compte que 1960 est « l'année de l'Afrique ». Ainsi, en donnant priorité à l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées acceptent les réalités d'une situation qui évolue rapidement et répondent à la confiance que les peuples d'Afrique placent en elles en ce moment crucial de leur vie politique et économique. La délégation du Soudan tict à dire au Secrétaire général et, par son intermédiaire, à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions et organismes qui y sont rattachés, sa gratitude pour tout ce qu'ils font afin d'aider les peuples d'Afrique. La louable promptitude avec laquelle l'Organisation des Nations Unies a réagi devant les événements qui se sont produits récemment au cœur du continent prouve une fois de plus que l'Organisation est mieux placée et mieux armée que des pays isolés pour régler les crises de ces temps troublés, et cette célérité contribuera beaucoup à renforcer son prestige et son autorité.

30. Le rapport dont le Conseil est saisi enregistre de nets progrès. Il est encourageant de voir que les activités des institutions spécialisées s'intensifient en Afrique. La tendance que marquent les programmes les plus récents est très encourageante. Cependant, les Nations Unies se sont mises au travail beaucoup plus tardivement en Afrique qu'ailleurs et c'est pourquoi il n'est que juste que la part de ce continent soit accrue de manière à remédier au déséquilibre actuel et à aider les peuples africains à atteindre un niveau de vie qui corresponde mieux à l'ère dans laquelle ils vivent.

31. Les gouvernements des pays d'Afrique désirent vivement que l'Organisation des Nations Unies les aide à élaborer les grands principes de leur ligne de conduite future. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées savent combien sont nécessaires des programmes d'action concertée formant partie intégrante des plans de développement économique et social de chaque pays. La discussion qui a eu lieu récemment au Conseil à l'échelon ministériel a montré que l'on reconnaît dans le monde entier la nécessité de concentrer l'assistance internationale sur la création rapide et le fonctionnement efficace de services et d'institutions à l'échelon national, sur des enquêtes destinées à déterminer les ressources et les besoins, et enfin sur la formation professionnelle.

32. Cependant, bien que l'on accorde ainsi une grande importance à cette assistance, les activités en cours sont encore d'une ampleur insuffisante pour permettre de résoudre les problèmes vastes et complexes qui se posent. Toutes les délégations, M. Adeel en est certain, désirent voir accroître régulièrement les fonds attribués à l'assistance technique en faveur des pays d'Afrique, car c'est le seul moyen de venir à bout de la tâche immense à accomplir. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport (E/3387, paragraphe 5),

il faudrait que la part des pays d'Afrique fût plus que doublée, peut-être même triplée, si l'on voulait la rendre seulement à peu près comparable à celle d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies arrivés à un stade analogue de développement. De plus, indépendamment des besoins à longue échéance, il faut faire face aux problèmes urgents que pose le passage à l'état d'indépendance. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de faire ce qui est en son pouvoir pour répondre aussi à ces besoins temporaires.

33. Les événements récents survenus dans la République du Congo démontrent au-delà de toute équivoque l'urgente nécessité d'une assistance en vue de la formation de fonctionnaires des administrations publiques, d'experts de toutes sortes dans les domaines des finances et de la technique, de personnel de direction et d'exécution. Des dispositions devront être prises pour faire connaître aux nouveaux Etats la procédure à suivre pour demander l'assistance des institutions spécialisées et du Fonds spécial, de manière qu'ils puissent tirer parti au maximum de toutes les possibilités existantes, de préférence grâce à des contacts directs entre les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et les fonctionnaires des pays intéressés. Tant que le personnel local nécessaire n'aura pu être formé, il faudra continuer à demander aux institutions spécialisées et à l'Organisation des Nations Unies une aide accrue pour l'élaboration des plans nationaux de développement. C'est la raison pour laquelle le programme OPEX doit devenir permanent et recevoir davantage de fonds.

34. La délégation soudanaise appuie sans réserve les recommandations du Secrétaire général. L'aide à l'Afrique est d'une importance vitale pour la paix et la prospérité du monde entier. L'Organisation des Nations Unies peut travailler au succès de cette cause en se montrant à la hauteur de sa tâche et en offrant une main secourable aux nouveaux Etats d'Afrique.

35. Le Soudan, qui est l'un des auteurs du projet de résolution, demande instamment au Conseil de se laisser inspirer, lui aussi, par l'esprit qui anime ce texte et de l'adopter à l'unanimité.

36. M. KAKITSUBO (Japon) déclare qu'en tant que membre du groupe afro-asiatique au sein de l'Organisation des Nations Unies, la délégation japonaise se félicite de voir les anciens territoires sous tutelle et territoires non autonomes qui accèderont à l'indépendance en 1960 devenir des Etats. A ses débuts, l'indépendance politique pose des problèmes extrêmement ardues aux nouveaux gouvernements, puisque le besoin naturel de meilleures conditions de vie s'accompagne de la réduction des cadres administratifs et des ressources financières, que la puissance métropolitaine fournissait jusque-là. Les difficultés sont déjà grandes lorsque la transmission des pouvoirs se fait dans une atmosphère amicale, mais elles s'aggravent si l'atmosphère est hostile, surtout du fait du brusque retrait des cadres administratifs et des ressources financières. Ce qui caractérise tous les nouveaux Etats, c'est le manque de personnel administratif et technique, et lorsque les pays cherchent à remédier à ce manque, il est naturel qu'ils

préfèrent une assistance multilatérale, surtout celle qui est fournie par l'entremise des Nations Unies, à une assistance bilatérale. Dans son rapport, le Secrétaire général présente des suggestions concernant une assistance à long terme et une assistance extraordinaire temporaire dans le cadre du dispositif existant de l'Organisation des Nations Unies; il indique que la première de ces formes d'assistance, qu'il faudrait continuer de fournir aux pays déjà bénéficiaires, devrait être doublée ou même triplée. Tout en partageant cette opinion, la délégation japonaise ne croit cependant pas que l'assistance doive nécessairement être rigoureusement proportionnelle au chiffre de la population intéressée. Si l'on veut maintenir l'assistance technique actuellement fournie, il faudra accroître les ressources comme le propose la résolution 752 (XXIX) du Conseil, proposition qui est reprise au paragraphe 6 du projet de résolution, dont le paragraphe 4 traite également de l'attribution de ressources supplémentaires dans le cadre des programmes ordinaires et du programme OPEX.

37. La délégation japonaise estime encore qu'il convient d'élargir l'autorisation donnée au Président-Directeur du BAT en ce qui concerne les allocations pour cas d'urgence et, à cet effet, de porter à 7,5%, pour 1960, le plafond qui est actuellement fixé à 5% du programme total. Les fonds supplémentaires dont le Président-Directeur disposera ainsi devront servir à satisfaire les besoins temporaires et urgents des pays d'Afrique, mais cette mesure ne devra pas être maintenue indéfiniment. La délégation japonaise espère, comme la délégation néo-zélandaise, que l'on réussira à établir entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies une coordination efficace en vue d'une action concertée en Afrique.

38. M. MEIJER (Pays-Bas) fait observer qu'on ne pouvait guère prévoir, lorsque le Conseil a adopté sa résolution 752 (XXIX), les événements qui viennent de se produire dans la République du Congo et qui soulignent de façon dramatique le bien-fondé de cette résolution. Il ressort clairement de l'exposé du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales que l'action des institutions des Nations Unies dans le domaine économique devra être orientée dans une voie toute nouvelle. En ce qui concerne la mise au point des textes qui régiront les activités, il faut agir sans tarder et, s'agissant de l'exécutif, accélérer le processus de transition vers l'action pratique. Le Conseil, réuni entre des séances du Conseil de sécurité qui ont une importance capitale, doit méditer sur les initiatives opportunes prises par le Secrétaire général. La délégation des Pays-Bas souscrit, dans l'ensemble, aux propositions faites dans le rapport du Secrétaire général. Il faut développer le programme OPEX et saisir toutes les occasions qui s'offriront de réunir les ressources fournies sur une base multilatérale et celles qui sont octroyées en vertu d'accords bilatéraux pour assurer l'exécution de projets précis dans les nouveaux Etats. Le nouvel alinéa dont le représentant du Royaume-Uni a proposé oralement l'addition au préambule du projet de résolution exprime très justement le sentiment général des membres du Conseil à l'égard de l'exposé

fait par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, et la délégation des Pays-Bas, qui est l'un des auteurs du projet, déclare accepter cette addition.

39. M. TARRE MURZI (Venezuela) souligne l'importance particulière que revêt en ce moment, où l'on assiste à la désagrégation du système colonial, la question du développement économique des pays sous-développés et notamment celle des possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants. Le Venezuela, qui a toujours vu avec beaucoup de sympathie les efforts déployés par les communautés africaines dans leur lutte pour l'émancipation, est naturellement prêt à contribuer dans toute la mesure du possible à l'action urgente qui doit être entreprise sur le plan international en vue d'aider les nouvelles républiques à résoudre les nombreux et graves problèmes qui se posent à elles dans le domaine économique et social. Il est certain que l'accession à l'indépendance des anciennes possessions coloniales d'Afrique accélérera leur évolution dans ces domaines. En effet, les nouveaux gouvernements, dotés des attributs du pouvoir, auront l'autorité et le prestige nécessaires pour amener les masses autochtones à participer davantage à l'exécution des programmes de développement. Il suffit de rappeler à cet égard le témoignage de la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara, qui déclarait en 1957 que seul le nationalisme peut donner l'impulsion nécessaire à l'action requise. Un gouvernement autochtone, émanant du peuple, saura imposer une plus grande discipline aux travailleurs et accroître le sens de la responsabilité chez les fonctionnaires. Un climat de liberté et d'indépendance est un puissant instrument de relèvement économique pour tous les peuples qui ont connu la domination étrangère.

40. Les besoins des nouveaux Etats indépendants d'Afrique sont nombreux et urgents. Il ressort en effet des statistiques officielles des Nations Unies et des documents soumis au Conseil par les institutions spécialisées que le déséquilibre entre la population et la production s'accroît rapidement dans cette partie du monde, que le revenu annuel moyen par habitant y est le plus bas, que la sous-alimentation y est chronique, que de nombreuses maladies y existent à l'état endémique, que le nombre des analphabètes y est plus élevé que partout ailleurs. Le tableau que brossent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est véritablement tragique.

41. En même temps, les rapports soumis par ces organisations constituent des documents sociologiques d'une utilité sans pareille pour comprendre les causes des tensions qui existent actuellement dans diverses régions du continent africain. Il faut reconnaître, malheureusement, que les récentes explosions de violence doivent être attribuées à l'attitude équivoque des puissances coloniales, car tout pays qui s'émancipe d'un jour à l'autre n'est naturellement pas en mesure de résoudre ses problèmes sociaux et économiques si la métropole ne s'est pas souciée, durant toutes les années où elle a

administré le territoire, de former les cadres politiques, administratifs et techniques nécessaires pour assurer une transition harmonieuse entre le régime colonial et l'indépendance.

42. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont donc le devoir impérieux de prêter aux nouveaux Etats d'Afrique toute l'assistance dont ils ont besoin. Il serait préférable, et certainement moins onéreux, pour les Nations Unies, d'envoyer des experts plutôt que des soldats dans cette partie du monde. L'Afrique risque d'être un foyer permanent d'agitation politique. Les Nations Unies ne peuvent rester indifférentes devant le drame social que connaissent les jeunes pays du continent africain. Le problème est très grave et doit être placé dans sa véritable perspective. En dépit de leur indépendance politique, ces pays ont une économie extrêmement précaire fondée sur la production d'une seule matière première, ce qui les met à la merci des groupes financiers de l'Etat métropolitain ou des grands consortiums internationaux. Cette vulnérabilité économique explique le caractère quasi féodal de leur société, qui menace leur stabilité politique et constitue, d'une manière générale, une cause constante de tension internationale.

43. Fidèle à sa tradition anticolonialiste, le Venezuela est prêt à appuyer tout effort de coopération en faveur de ces pays. Leurs besoins ont été exposés de façon très complète par le Secrétaire général dans ses rapports; les diverses études et enquêtes de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS ainsi que des missions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) témoignent de l'intérêt que les Nations Unies leur portent. Cependant, le Venezuela souhaite voir toutes les institutions spécialisées redoubler d'efforts en vue de venir en aide aux populations déshéritées du continent africain. Les pays d'Amérique latine ont à faire face à des problèmes semblables et ils se voient eux-mêmes obligés de solliciter l'assistance technique des Nations Unies. Cela ne les empêche cependant pas de s'associer très sincèrement à l'appel en faveur des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance en Afrique, qui aspirent comme eux à l'indépendance économique, à la stabilité politique et à la justice sociale. C'est pourquoi la délégation du Venezuela votera en faveur du projet de résolution.

44. M. DJOKOTO (Observateur du Gouvernement du Ghana), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que son gouvernement est reconnaissant de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées aux pays d'Afrique qui ont récemment conquis leur indépendance ainsi qu'aux territoires non autonomes qui sont sur le point de la conquérir. Il est regrettable que le manque de fonds rende cette assistance insuffisante. Les pays économiquement développés sont tenus moralement de verser des contributions plus généreuses, et le Conseil a souvent souligné le fait qu'ils ne peuvent maintenir leur économie dans l'isolement. De nombreux pays coloniaux ont tiré des bénéfices considérables de l'Afrique, et il n'est pas justifié qu'ils n'aident pas mainte-

nant les pays de ce continent qui accèdent à l'indépendance. Le Gouvernement du Ghana, comme les autres nouveaux gouvernements des pays d'Afrique, espère beaucoup du Fonds d'équipement dont la création est envisagée et dissiperait les craintes que provoquent des propositions d'assistance bilatérale subordonnées à certaines conditions. Les événements qui se passent dans la République du Congo fournissent un exemple de ce que les institutions des Nations Unies peuvent faire pour assurer la stabilité. Le Ghana a envoyé des troupes et des techniciens pour sauver la nouvelle République de ce que l'on peut décrire comme une nouvelle forme d'impérialisme. Cette dernière question étant encore en discussion devant les Nations Unies, M. Djokoto n'insistera pas. Le rapport du Secrétaire général souligne fort judicieusement qu'il existe de nombreuses possibilités de fournir une assistance technique Afrique. Le Ghana, qui est représenté dans les organes directeurs de plusieurs institutions spécialisées, fera tout son possible pour veiller à ce que cette assistance technique soit fournie.

45. On conçoit fort bien que certains trouvent à critiquer l'expression « pays sous-développés » qui, dans bien des cas, n'est guère en harmonie avec le dynamisme qui se manifeste dans les pays ainsi appelés. Il serait plus exact et plus simple d'employer l'expression « pays en voie de développement », et certaines institutions comme celle des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) envisagent déjà de faire ce changement. En adoptant cette nouvelle expression, on tiendrait compte du fait que certains pays « sous-développés » fournissent actuellement une assistance positive à d'autres pays placés dans une situation analogue.

46. Il est regrettable que le Secrétariat persiste à parler de ce qu'il appelle « l'Afrique au sud du Sahara ». Une telle balkanisation du continent est inadmissible: l'Afrique doit être considérée comme un tout.

47. M. TCHEN (Chine) estime lui aussi que les Nations Unies doivent s'intéresser de façon particulière aux besoins spéciaux des pays accédant à l'indépendance en Afrique. Aussi votera-t-il le projet de résolution, dans l'espoir que ses dispositions permettront de fournir une assistance, ne serait-ce qu'à une échelle modeste, aux pays qui font leurs premiers pas en tant qu'Etats indépendants.

48. M. MICHALOWSKI (Pologne) dit que les récents événements ont justifié la préoccupation que le Secrétaire général avait exprimée dans son rapport concernant la nécessité de fournir d'urgence une assistance aux nouveaux Etats, en particulier dans les cas où la transition vers l'indépendance n'avait pas été préparée suffisamment par la puissance métropolitaine. Il faut que le Conseil étudie avec attention les besoins ainsi que les dispositions qui permettront de les satisfaire et qu'il encourage toute initiative pouvant élargir la portée de l'assistance. Il importe que ce soient les pays intéressés qui déterminent eux-mêmes leurs besoins et l'ordre des priorités et choisissent eux-mêmes les experts qui leur sont nécessaires. La Pologne est prête à envoyer des experts. Le rapport du Secrétaire

général montre qu'il est difficile d'évaluer les besoins, en particulier du fait qu'ils varient énormément selon que le pays considéré reçoit ou non une assistance bilatérale ou multilatérale provenant d'autres sources que les Nations Unies. Il convient donc de demander à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) d'entreprendre en coopération avec les gouvernements intéressés une étude détaillée pour rassembler les renseignements dont il est question aux paragraphes 3 et 4 du rapport du Secrétaire général. Au demeurant, le cas de chaque pays devra être examiné séparément, et l'étude devra porter à la fois sur les domaines dans lesquels une assistance est déjà fournie et sur ceux pour lesquels il n'existe pas encore d'organe international ayant compétence, comme le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles. Cette étude permettra aux pays intéressés de formuler de façon plus efficace leurs demandes d'assistance bilatérale ou multilatérale.

49. Le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général a trait à une question d'ordre financier que la délégation polonaise avait soulevée à la vingt-neuvième session. Il ne faut cependant pas que l'absence de données précises retarde l'octroi d'une assistance immédiate. Aussi la délégation polonaise a-t-elle voté au Comité de l'assistance technique (214<sup>e</sup> séance) pour que soit portée de 5 à 7,5 % la proportion des fonds sur lesquels le Président-Directeur du BAT disposera de pouvoirs spéciaux en 1960.

50. Il convient d'étudier les possibilités d'augmenter les contributions au Programme élargi et de s'efforcer par tous les moyens d'utiliser de façon efficace les contributions volontaires aux fins d'assistance technique.

51. D'une manière générale, et malgré quelques défauts d'importance secondaire, la délégation polonaise approuve la teneur du projet de résolution. Néanmoins, elle ne pourra voter le paragraphe 5 du dispositif, car il s'agit d'une question qui relève de l'Assemblée générale; aussi demande-t-elle un vote distinct sur ce paragraphe.

52. M. VIAUD (France) déclare que la délégation française avait pris connaissance avec intérêt des propositions du Secrétaire général concernant les possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants. Elle vient d'écouter avec soin la déclaration faite par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales en vue de rectifier les propositions initiales pour tenir compte de la situation dans certaines régions de l'Afrique. La délégation française ne saurait rester indifférente à l'appel du Secrétaire général et elle votera le projet de résolution, qui complètera la résolution 752 (XXIX) du Conseil et préparera la voie aux discussions qui auront lieu prochainement à l'Assemblée générale pour la mise en application pratique des mesures envisagées par le Secrétaire général. Les responsabilités particulières de la France en Afrique lui font un devoir d'apporter une contribution positive au présent débat et elle le fait en plein accord avec les dix Etats de la Communauté, dont certains ont déjà accédé à l'indépendance et dont les autres y accéderont à leur tour dans un proche avenir.

53. La déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a dégagé deux aspects du problème intéressant les nouveaux pays indépendants: l'aspect d'urgence, particulièrement aigu au Congo et requérant une intervention immédiate, orientée surtout vers le retour à la stabilité et vers la constitution des cadres, et l'aspect à long terme, nécessitant des mesures à plus longue portée dans la plupart des secteurs de l'économie. Le problème ne se présente pas sous ces deux aspects dans toutes les parties de l'Afrique; aussi les programmes des Nations Unies gagneraient-ils en efficacité s'ils reflétaient cette distinction.

54. Indépendamment de l'appui qu'elle donnera au projet de résolution, la délégation française peut dire que son gouvernement s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, d'apporter aux Nations Unies tout le concours technique et administratif que l'Organisation pourra lui demander. Elle souhaite surtout que le Secrétaire général, dont elle se plaît à louer l'esprit d'initiative, garde le moyen de mener dans les nouveaux pays indépendants, et notamment au Congo, une action véritablement multilatérale, tenant compte des besoins matériels et des aspirations culturelles des pays assistés.

55. S'il lui est difficile de prendre parti d'ores et déjà sur l'ampleur et les modalités de l'assistance envisagée et d'apprécier l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, l'Assemblée générale étant l'organe compétent pour prendre les décisions qui s'imposent à cet égard, la délégation française abordera néanmoins les futures discussions dans un esprit de coopération. Toutefois, pour ce qui est du programme OPEX, elle peut déclarer dès maintenant qu'elle considère l'envoi dans les nouveaux pays indépendants de personnel d'administration et de direction comme un moyen d'action important à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et que la France participera, le moment venu, à la mise au point sur une base permanente d'un programme d'assistance dans ce domaine.

56. La complexité de la tâche qui incombe au Conseil appelle lucidité et largeur de vues. Pour garder toute son efficacité, l'action du Conseil doit viser à la fois l'immédiat et l'avenir, être à la fois vigoureuse et prudente, elle doit enfin traduire un état d'unanimité au sein de l'Organisation.

57. M. PAZHAWAK (Afghanistan) dit que ce n'est pas la première fois que des pays d'Asie ou d'Afrique, victimes du système colonial, s'entendent dire qu'ils ont été aidés. L'importance particulière des circonstances actuelles tient à ce que, après de longues années, l'on découvre enfin clairement le véritable sens du colonialisme et la nature des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies. Il est évident que les puissances que celle-ci remplace n'ont absolument pas aidé l'humanité. Cependant, les pays et les peuples ne sont pas encore tous indépendants. Si les Nations Unies s'efforcent de ne pas faillir à leurs responsabilités à l'égard de ces pays, on pourra éviter le retour d'événements tragiques comme ceux qui viennent de se produire. L'Afghanistan est le seul pays d'Asie qui ait résisté au colonialisme mais c'est aux dépens de son économie qui

est restée plus sous-développée que celle de maints pays qui avaient cédé sous la poussée colonialiste. A un moment où l'on s'émeut si vivement de la situation des pays qui échappent aujourd'hui au colonialisme, il ne faut pas oublier les difficultés et les efforts de pays comme l'Afghanistan. L'oublier, ce serait en outre commettre une injustice vis-à-vis de ceux qui sont encore dépendants. Néanmoins, la délégation afghane a toujours appuyé la lutte des peuples d'Afrique pour l'indépendance politique et leurs efforts pour accomplir des progrès sociaux et économiques. Son attitude s'explique aussi par la ferme solidarité des pays d'Asie et d'Afrique. Il est encourageant de noter que les possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants signalées dans le rapport du Secrétaire général (E/3387 et Add.1) ont été renforcées par la création de la CEA et que l'on envisage de nouvelles mesures. L'Afghanistan a toujours été favorable à ces mesures. S'il est inutile de démontrer ce que sont les besoins des nouveaux pays d'Afrique, il est toujours nécessaire de souligner la grande responsabilité des Nations Unies dans ce domaine. Comme la délégation afghane l'a proclamé à maintes reprises devant l'Assemblée générale, il faut s'en tenir fermement au principe selon lequel les pays dont le développement est avancé doivent venir en aide aux pays sous-développés; cependant, si l'on adopte des dispositions en vue de fournir une assistance à l'Afrique, il faut veiller à ce que le fardeau ne retombe pas sur d'autres pays qui ne sont pas moins sous-développés que les pays africains. Il est certain qu'il faut aider l'Afrique de toute urgence, car il sera trop tard si l'on attend outre mesure, mais il ne faut pas que l'aide fournie à de nouvelles régions sous-développées le soit au détriment de l'assistance octroyée à d'autres régions également dans le besoin. La récente augmentation des allocations à l'Afrique au titre du Programme élargi a déjà entraîné une réduction des allocations attribuées à d'autres régions. C'est naturellement là une situation décourageante pour des pays sous-développés qui se trouvent ou bien ne pas être situés en Afrique ou ne pas avoir accédé à l'indépendance récemment.

58. La délégation afghane a éprouvé une vive satisfaction en voyant l'un des amendements qu'elle a présentés (E/L.865) incorporé au projet de résolution commun qui a ensuite été adopté et est devenu la résolution 752 (XXIX) du Conseil; cet amendement vise à empêcher que l'octroi de fonds aux pays d'Afrique accédant à l'indépendance ne se fasse au détriment de l'assistance fournie à d'autres pays; le représentant de l'Afghanistan est heureux de voir qu'une disposition analogue figure à la fin du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution des sept puissances. La déclaration du représentant des Etats-Unis, qui est l'un des auteurs de ce projet de résolution, montre que l'on a bien compris que l'assistance aux autres pays sous-développés ne doit pas souffrir de l'augmentation des allocations aux pays d'Afrique et — M. Pazhwak en est persuadé — ceux-ci ne voudraient jamais recevoir une assistance qui leur serait accordée aux dépens d'autres pays dont la situation n'est pas moins tragique

que la leur. Il votera pour l'ensemble du projet de résolution tout en reconnaissant que l'observation faite par le représentant de la Pologne concernant le paragraphe 5 dudit projet est pertinente. L'ensemble de la proposition doit être interprété de façon à garantir que le fardeau ne retombera pas sur d'autres pays sous-développés. Quant à l'amendement du Royaume-Uni, il peut être accepté, mais il aurait sans doute été préférable de ne pas faire état de cas particuliers dans une résolution de portée générale.

59. M. TCHERNICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la délégation de l'Union soviétique a déjà exprimé ses vues sur les propositions du Secrétaire général (E/3387 et Add.1) à la 1117<sup>e</sup> séance, au cours de la discussion générale. Elle appuiera tous les efforts qui pourront être faits pour venir en aide aux pays sous-développés, notamment aux pays d'Afrique qui accèdent à l'indépendance. Le grand problème est de trouver le meilleur moyen de financer le programme envisagé. Augmenter le budget de l'Organisation des Nations Unies ne serait pas la bonne méthode: ce budget est en effet limité et les crédits qui y sont inscrits sont destinés principalement à l'exécution des travaux que l'Organisation des Nations Unies et notamment le Conseil confie au Secrétariat; les quelques ressources que l'on pourrait dégager sur le budget ordinaire ne sauraient suffire pour répondre aux besoins des nouveaux pays.

60. Les fonds supplémentaires doivent donc être cherchés ailleurs et il faut avoir recours aux programmes d'assistance technique alimentés par des contributions bénévoles versées dans la monnaie du pays contribuant, ainsi qu'au Fonds spécial. Une répartition plus rationnelle des allocations actuelles permettrait de dégager d'autres ressources. On pourrait peut-être réduire le montant considérable des dépenses d'administration qui se sont accrues d'année en année au point d'atteindre en 1959 plus de 19% de l'ensemble des dépenses de programme; on pourrait aussi obtenir quelque résultat en équilibrant plus rationnellement les trois principaux postes de dépenses: experts, missions de techniciens, fourniture d'équipement et de matériel. Il faut exploiter au maximum toutes les ressources qui ne l'ont pas encore été.

61. L'Union soviétique a annoncé qu'elle était prête à mettre à la disposition des nouveaux pays d'Afrique, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, une contribution bénévole supplémentaire de 2.500.000 roubles. Cette contribution permettra de fournir des équipements essentiels, industriels et autres, d'envoyer des experts et d'accueillir des étudiants en URSS.

62. Pour répondre à l'observation qui a été faite par le représentant des Etats-Unis, M. Tchernichev déclare que l'Union soviétique fournit à des gouvernements de pays d'Afrique une aide bilatérale d'un montant considérable, qui vient s'ajouter à l'aide qu'elle fournit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique ne tire aucun profit d'investissements privés dans ces pays, tandis que les bénéfices nets que les sociétés américaines ont tiré de leurs capi-

taux investis en dehors des Etats-Unis se sont élevés à 3 milliards de dollars, dont 50% ont été rapatriés. Les puissances coloniales devront accroître de façon appréciable leur aide aux pays d'Afrique, et les fonds devront être acceptés sans discrimination de quelque pays qu'ils viennent, y compris de la République démocratique allemande. La délégation de l'Union soviétique votera pour l'ensemble du projet de résolution mais elle s'abstiendra sur le paragraphe 5 du dispositif car l'objet de ce paragraphe relève exclusivement de la compétence de l'Assemblée générale.

63. Sir Herbert BROADLEY (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) apportant quelques renseignements supplémentaires qui ne sont pas donnés dans la documentation dont le Conseil est saisi, précise qu'en 1959, le FISE a alloué à l'Afrique 2.600.000 dollars en fournitures et équipements qui seront fournis en coopération avec d'autres institutions. A sa session du printemps de 1960, le Conseil d'administration a alloué une nouvelle somme de 1 million de dollars et il allouera probablement 2 millions de dollars à sa session de décembre. La session de printemps a été spécialement consacrée aux besoins de l'Afrique, notamment des nouveaux pays indépendants. Le Directeur général s'est rendu dans presque tous les pays de ce continent et, à la suite de cette visite, l'aide que dispensera le FISE en 1960 sera sans doute plus considérable que celle qu'il a fournie en 1959. En fait, elle ne sera limitée que par le montant des projets concrets qui seront négociés et par le montant des ressources dont le FISE disposera.

64. M. SCHWEITZER (Chili) constate que c'est à un moment dramatique de l'histoire du monde que le Conseil est appelé à étudier les possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants; la nécessité de satisfaire les nombreux besoins des pays sous-développés n'est que trop évidente. Les rapports du Secrétaire général et des institutions spécialisées, dont le Conseil est saisi, montrent clairement la voie dans laquelle doit s'engager en Afrique l'action de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle le Chili apportera tout son concours. Cependant, le représentant de l'Afghanistan a fort justement souligné une nouvelle fois un aspect de la question qu'il ne faut jamais oublier: lorsque l'Assemblée générale a recommandé au Conseil d'accorder une attention spéciale à la situation des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ou qui vont y accéder, elle a pris soin de préciser que l'assistance qui serait fournie à ces pays ne devrait en aucun cas l'être au préjudice de l'aide que d'autres pays sous-développés sont en droit d'attendre de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution reflète cette préoccupation: le Chili lui apporte donc son appui sans aucune hésitation. Cependant, toute possibilité de malentendu serait écartée à ce sujet si le paragraphe 4 du dispositif était modifié de façon à préciser que cette assistance doit être fournie non seulement sans préjudice de l'aide actuellement fournie aux autres pays, mais aussi sans préjudice de l'aide supplémentaire qui pourrait leur être apportée à l'avenir.

65. M. GARCÍA DE LLERA (Espagne) déclare que la délégation espagnole donne son appui chaleureux au projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement par le représentant du Royaume-Uni. Fidèle à la politique qu'elle a souvent exposée, l'Espagne considère qu'il faut donner toute l'assistance possible aux nouveaux pays indépendants, assistance qui paraît encore plus urgente depuis les récents et tragiques événements qui ont eu lieu en Afrique.

66. Il est évident que les ressources dont on dispose actuellement pour le Programme élargi et le Fonds spécial ne peuvent suffire à satisfaire les besoins des nouveaux Etats. L'Assemblée générale prendra certainement à sa prochaine session les dispositions nécessaires pour répondre par des mesures efficaces aussi bien aux besoins urgents qu'aux besoins à long terme.

67. M. García de Llera interprète le dernier membre de phrase du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution comme signifiant: « sans préjudice de l'aide qui est fournie ou doit être fournie à l'avenir aux autres pays ».

68. M. DE SOUZA-GOMES (Brésil) déclare que le Brésil, fidèle à sa tradition et à son histoire, a toujours donné son appui le plus chaleureux à toutes les initiatives des Nations Unies en faveur des Etats africains qui ont accédé à l'indépendance. Il suffit de mentionner à cet égard la création de la Commission économique pour l'Afrique, à laquelle le Brésil a concouru tant au Conseil qu'à l'Assemblée générale, convaincu du rôle de plus en plus important que cette Commission serait appelée à jouer dans le développement économique et social du continent africain. Les derniers événements ont montré la sagesse de cette initiative.

69. La délégation du Brésil désire s'associer à tous ceux qui ont rendu hommage à l'Organisation des Nations Unies pour la manière rapide et efficace dont elle a réagi en face des événements qui se déroulent en Afrique. Cette action correspond aux nobles idéaux et aux objectifs élevés de l'organisation internationale qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

70. Tout en annonçant son intention de voter en faveur du projet de résolution, la délégation brésilienne s'associe aux observations des représentants de l'Afghanistan et du Chili concernant la nécessité de ne porter aucun préjudice à l'aide fournie à d'autres régions. Il convient d'observer à ce propos que la résolution 752 (XXIX) exprimait cette idée de façon beaucoup plus claire que ne le fait le projet des sept puissances, qui ne doit en aucun cas être interprété comme limitant en quoi que ce soit la décision antérieure du Conseil.

71. M. KAMENOV (Bulgarie) déclare que le peuple bulgare, qui a subi le joug de l'étranger pendant cinq siècles et n'a conquis son indépendance qu'à une date relativement récente, éprouve une sympathie très sincère pour les pays qui ont accédé à l'indépendance ou sont sur le point d'y accéder par suite de l'effondrement du système colonial; il est persuadé que ce sentiment est partagé par tous les peuples du monde qui ont connu la domination étrangère.

72. Devant l'importance et le caractère urgent des besoins qui se font sentir dans les nouveaux pays indépendants, notamment en Afrique, le problème qui se pose est de savoir comment l'Organisation des Nations Unies peut le plus efficacement venir en aide à ces pays. Le meilleur moyen serait d'obtenir des contributions volontaires des Etats Membres. L'autre solution, qui consiste à demander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits nécessaires au budget de l'Organisation des Nations Unies, se heurte à de sérieuses objections: d'une part, il ne semble pas que l'on obtiendrait ainsi des ressources supplémentaires suffisantes pour répondre aux besoins; d'autre part, étant donné le principe de la répartition des charges entre les Etats Membres, elle imposerait un fardeau supplémentaire à un certain nombre de pays eux-mêmes peu développés. Pour toutes ces raisons, la délégation bulgare estime qu'il serait prématuré de voter dès à présent une résolution prévoyant une augmentation du budget de l'Organisation des Nations Unies. De toute manière, il s'agit là d'une décision qui échappe à la compétence du Conseil.

73. A cette réserve près, qui vise le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, la délégation bulgare s'associera à l'appel adressé aux gouvernements dans

ce projet pour qu'ils augmentent leurs contributions au Fonds spécial des Nations Unies et au Programme élargi.

74. M. PAZHAWAK (Afghanistan) émet l'avis que la question soulevée par le représentant du Chili pourrait être résolue si l'on supprimait dans le dernier membre de phrase du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, le mot « fournie ».

75. Le PRÉSIDENT constate que l'amendement présenté oralement par le Royaume-Uni au préambule du projet de résolution et l'amendement, présenté oralement aussi, par l'Afghanistan au paragraphe 4 du dispositif sont acceptés par les auteurs du projet de résolution. Le représentant de la Pologne a demandé un vote séparé sur le paragraphe 5 du dispositif.

*Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif est adopté.*

*A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution commun sur les possibilités de coopération internationale en faveur des nouveaux pays indépendants (E/L.878 et Corr.1), tel qu'il a été modifié, est adopté.*

La séance est levée à 18 heures.